

Apprentis, vous êtes des salariés comme les autres

- L'entreprise fournit les équipements de protection et les vêtements de travail nécessaires si besoin;
- L'entreprise met à disposition les installations d'hygiène (vestiaires, sanitaires...);
- La durée du travail applicable est respectée ;



-
- Vous êtes rémunérés selon la réglementation en vigueur
 - Vous bénéficiez des mêmes protections sociales en cas de maladie, arrêt de travail, accident de trajet...
 - Vous avez droit :
 - au remboursement des soins,
 - au versement d'indemnités journalières,
 - En cas d'absence, vous devez prévenir l'entreprise (et votre établissement le cas échéant)

Exemple de travaux possibles avec dérogation (Pour ces travaux, l'employeur doit faire une déclaration de dérogation à l'inspection du travail)

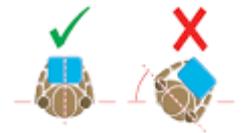
- Conduite de chariot automoteur,
- Utilisation d'une scie circulaire,
- Utilisation d'un nettoyeur haute pression,
- Utilisation de produits chimiques dangereux....



Quelle charge maximale suis-je autorisé à porter ?

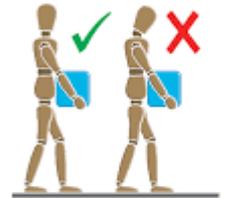
- Si j'ai moins de 18 ans :

→ une charge n'excédant pas 20% de mon poids



- Si j'ai plus de 18 ans :

→ 55 kg pour un homme et 25 kg pour une femme



→ Au-delà de 55 kg et 25 kg, un avis médical est nécessaire



Comme tout salarié, vous bénéficiez d'une visite lors de votre embauche, avec le médecin du travail ou un autre professionnel de santé.

Vous pouvez également solliciter une visite avec le médecin du travail :

- Dans le cadre d'un problème de santé qui perturbe le travail, ou si le travail a des conséquences sur votre santé,
- Pendant un arrêt de travail, afin de faciliter la reprise. (Ne pas confondre avec la visite de reprise qui est obligatoire pour tout arrêt de travail supérieur à 30 jours et demandée par l'employeur).

La santé sécurité au travail

-
- Pour toutes questions ou renseignements relatives à la santé sécurité au travail vous pouvez contacter la CFA ASPECT Occitanie par téléphone : 05 62 47 01 01 ou par mail : secretariat@aspect-occitanie.fr .